

Strasbourg, le 29 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG SIGNENT UN AVENANT A LA CONVENTION-CADRE DE TERRITOIRE POUR LE LOGEMENT DES SALARIES

Ce jeudi 29 juin à Strasbourg, Syamak AGHA BABAEI, Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la politique de l'Habitat, Damien SIONNEAU, Président du Comité régional d'Action Logement Grand Est, et Michel HUARD, Vice-Président du Comité régional d'Action Logement Grand Est, signent un avenant à la convention-cadre de territoire du 21 décembre 2015 pour favoriser le logement des salariés.

Les objectifs

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans, détermine les grandes orientations stratégiques communes entre l'Eurométropole de Strasbourg et Action Logement et les engagements réciproques qui en résultent.

Les axes stratégiques

Apporter des réponses logement adaptées aux ménages salariés, avec une attention particulière pour les jeunes salariés et apprentis, afin de sécuriser le parcours résidentiel et professionnel. L'accent est mis sur le développement de l'offre de logement locatif social et très social, le logement locatif intermédiaire, l'accession sociale à la propriété, le logement en faveur des salariés en mobilité et des jeunes en relation avec l'emploi. Des garanties sont également données pour favoriser ces parcours résidentiels.

Développer les démarches d'expérimentation et d'innovation notamment par :

- La création d'une offre de logement en colocation sociale.
- La promotion de l'habitat participatif dans le parc locatif social.
- La lutte contre la vacance de longue durée du parc privé en lien avec l'ANAH.
- La mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social.

Promouvoir les échanges prospectifs sur le développement économique et territorial à minima une fois par an pour adapter l'offre.

Approfondir la connaissance des besoins en logement des salariés par enrichissement réciproque des outils d'information statistique et géographique.

Accroître la mise en réseau des acteurs et rendre visibles et lisibles les modalités d'intervention d'Action Logement.

Cette convention permet d'inscrire le logement des salariés dans une politique globale de l'Habitat et de l'articuler avec les stratégies de développement territorial.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 72 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

A PROPOS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Cheffe de file à l'échelle départementale (45,7 % des logements) et de la grande région (8,8%), l'Eurométropole de Strasbourg poursuit depuis 2009 un engagement fort dans le développement de l'Habitat, avec une production annuelle de 3300 logements neufs. L'objectif est triple : répondre à des besoins clairement identifiés, sous une forme diversifiée ; développer une politique d'attractivité démographique avec une répartition équitable des nouvelles populations sur tout le territoire ; développer une politique d'attractivité économique, créatrice d'emplois, propice à la constitution d'un marché dynamique. Cet engagement fort a été suivi de nombreux effets (progression du nombre de logements de 3,6 % entre 2008 et 2013, augmentation de la population de 1,9 % entre 2009 et 2014, création annuelle de 7400 emplois, stabilisation des prix des loyers à hauteur de 0,1%, renouvellement significatif des quartiers en rénovation urbaine moyennant 846 M€ d'investissements publics dont 157 M€ de l'Eurométropole). D'ici 2030, l'Eurométropole entend poursuivre ses efforts en faveur de l'Habitat et accentuer davantage le développement de l'habitat dans une logique d'innovation, d'urbanisme et de développement durable.

Plus d'informations sur : www.strasbourg.eu - @strasbourg

CONTACTS PRESSE

Action Logement : Aline Di Tore - 03 87 39 58 79 - 06 40 79 68 86 - aline.ditore@actionlogement.fr

Action Logement - Grayling France : Marie-France BERGAMO : 01.55.30.70.77 - Aude VAYRE : 01.55.30.70.81
actionlogement@grayling.com

Eurométropole de Strasbourg : Véronique Petitprez 03.68.98.68.67 – 06.45.64.22.74 - veronique.petitprez@strasbourg.eu